



Des responsabilités partagées

La Commission de la relève a publié une *Charte du doctorat* qui définit les valeurs sur lesquelles devrait se fonder la relation doctorant-directeur de thèse.

Francine Zambano

Que signifie au juste effectuer son doctorat à l'UNIL? Comment faire émerger les points communs entre les professeurs et les doctorants? Les réponses à ces questions et des conseils pour améliorer la qualité des relations entre les deux parties figurent dans la *Charte du doctorat*. Exemples? « La personne qui dirige sa thèse s'engage à suivre régulièrement le travail de son doctorant ou de sa doctorante » ou encore: « Le doctorant ou la doctorante s'engage à suivre le projet de formation élaboré en commun. »

Sont-ils si houleux, les rapports entre doctorants et directeurs de thèse, pour qu'ils fassent l'objet d'un tel document? « Pas du tout, explique Franciska Krings, vice-rectrice à la relève et à la diversité et membre du groupe de travail. Le but n'est pas forcément de mettre le doigt sur les problèmes mais plutôt de faire émerger les bonnes pratiques. L'ambition de la charte est qu'elle ne soit justement pas perçue comme un règlement ou une directive mais plutôt comme un outil de travail positif. Elle n'a pas pour ambition de taper sur les doigts des professeurs. »

L'idée de la charte est née au printemps 2013 d'une initiative de la Commission de la relève, présidée par Eva Green, MER en psychologie sociale (voir encadré). « Nous avons commencé le travail de la commission dans le cadre du nouveau dicastère de la relève, dit-elle. Une grande partie de notre mission

consiste à réfléchir à comment construire un cadre propice pour faire un doctorat. » Un sous-groupe de la commission, composée de représentants des décanats, du corps intermédiaire (doctorants et postdocs) et des services universitaires (Bureau de l'égalité, RH, Service d'orientation et conseil), a élaboré la charte, un document court, de quatre pages, inspiré de ceux utilisés dans certaines autres universités. « La charte souligne les devoirs et les droits des deux côtés, doctorants et directeurs de thèse », résume Franciska Krings.

Histoire de formulation

La *Charte du doctorat* contient surtout des conseils de type comportemental. « La relation entre doctorant et directeur est cruciale pour la réussite d'une thèse, poursuit Eva Green. D'ailleurs, si certains aspects sur la formulation ont été débattus, le principe d'éditer une charte a fait l'unanimité. » La difficulté? Que la charte soit explicite et utilisable par les sept facultés sans pour autant demeurer vague. C'était le défi majeur selon la présidente de la Commission de la relève. « La charte a été présentée aux doyens par la Direction, les facultés ont pu réagir, il y a eu quelques ajustements en termes de formulation. Maintenant, il faut voir comment les facultés vont utiliser la charte. Nous l'avons envoyée aux décanats avec une invitation à en débattre. Il faut absolument continuer la discussion », conclut Eva Green.

Pour obtenir la charte, contacter
Mélodie Bosson: melanie.bosson@unil.ch.

PLACE À LA RELÈVE

Eva Green est maître d'enseignement et de recherche en psychologie sociale. A 42 ans, ses domaines de recherche portent sur des questions de préjugés envers les immigrés et les minorités ethniques. Elle travaille aussi sur l'identité nationale et ethnique. « J'ai effectué ma thèse entre 1997 et 2002 à l'Université de Lausanne. J'en garde de bons souvenirs », sourit-elle. Ensuite, Eva Green est allée aux Etats-Unis (University of California, Los Angeles, UCLA) pour un postdoc, puis en a effectué un deuxième aux Pays-Bas (European Research Centre on Migration and Ethnic Relations, Utrecht University).

Elle a ensuite été embauchée comme maître-assistante en psychologie sociale puis comme MER en 2008. La *Charte du doctorat* est le premier projet qui est sorti de la Commission de la relève, explique sa présidente. « Un deuxième dossier va bientôt être rendu public: nous avons fait l'hiver passé une enquête sur la relève postdoctorale à l'UNIL. Nous sommes en train de finaliser un rapport qui sera communiqué ce printemps à la communauté universitaire. »